

Compétence 6 :
Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale

Public concerné

Infirmeries de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat devant suivre une formation complémentaire avant le 31 décembre 2021.
(Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire).

Objectifs

Permettre aux IBODE de se former aux actes et activités qu'ils seront seuls autorisés à exercer.
(Article R 4311-11-1 du code de la santé publique)

Programme

Programme répondant à l'Arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2020 à 2022

« Pour les Infirmiers de bloc opératoire : Orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire »

Méthodes

Présentiel en groupe de 30 stagiaires, et en sous-groupes de 2 à 10 stagiaires.
Méthodes affirmatives sous forme de cours magistraux, méthodes interrogatives sous forme de questionnements structurés, méthodes expérientielles sous forme d'analyse de cas cliniques, de jeux de rôle et de simulation

Tarifs

Les tarifs sont mis à jour chaque année en novembre. Ils sont disponibles sur le site internet.

Deux tarifs sont proposés : en autofinancement personnel ou prise en charge par un organisme ou un employeur.

Les frais de dossier sont à régler avant le début de la formation auprès du régisseur des écoles soit par le stagiaire, soit par l'employeur si, comme convenu entre eux, le financement accordé couvre également les frais de dossier.

Calendrier

4 sessions de 7 jours consécutifs

Inscription

Bulletin d'inscription en ligne sur le site internet. Pour tout renseignement, adressez-vous au secrétariat (coordonnées ci-dessous).

